

## AVIS PUBLIC

### PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



### PÉRIODE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE STABILISATION DES BERGES DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE MASCOUCHE À TERREBONNE

Le canal de dérivation de la rivière Mascouche est situé entre les rues de l'Étiage et de l'Affluent. Il empêche le refoulement des eaux de la rivière des Mille Îles vers la rivière Mascouche lors d'embâcles. Depuis 2010, la Ville effectue un suivi de l'érosion des berges du canal qui affectent les terrains sur son côté ouest. Il n'y a pas de danger imminent pour les résidences, mais la stabilité des talus n'est pas assurée à long terme. C'est pourquoi la Ville a pris la décision de procéder à une étude d'impact sur l'environnement afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet de stabilisation du canal de dérivation.

Cet avis est publié pour informer le public que l'étude d'impact du projet a été jugée recevable par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la période d'information publique relativement à ce projet débutera le 23 juin 2020 pour se terminer le 7 août 2020.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut, durant cette période, demander par écrit au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation relativement à ce projet. Cette demande doit lui être faite au plus tard le 7 août 2020.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, le BAPE a adapté ses pratiques afin de permettre au plus grand nombre de participer à ses travaux.

#### SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION DU BAPE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une séance d'information en direct sur Facebook et dans son site Web :

**Le mardi 14 juillet à compter de 19 h 30**

Exceptionnellement, dans le contexte de la COVID-19, la séance publique d'information du BAPE se tiendra par des modes numériques. Toute personne intéressée pourra poser des questions en direct. De plus, il est à noter qu'aucun centre de consultation ne pourra être ouvert dans la communauté afin de respecter les consignes émises par la santé publique.

L'étude d'impact du projet, incluant un résumé, de même que les autres documents concernant le projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros 418 643-7447 ou sans frais 1 800 463-4732 et sur le site du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Mercredi, le 17 juin 2020

Cet avis est publié par la Ville de Terrebonne conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23).

>1108756